

INFO-TRAVAUX

INFORMATION AUX RÉSIDENTS ET AUX COMMERÇANTS DU SECTEUR CONCERNÉ PAR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DES RUES JEAN-TALON ET EDMOND-GUILLET

Lieu des travaux

Rues Jean-Talon et Edmond-Guillet

Durée des travaux

Du 9 octobre au 23 novembre 2018 (rue Jean-Talon).

Du 15 octobre au 23 novembre 2018 (rue Edmond-Guillet).

Veuillez prendre note que les dates ci-haut mentionnées sont à titre indicatif seulement. Les dates de la fin de travaux peuvent varier selon la température ou plusieurs autres facteurs.

L'horaire des travaux est du lundi au jeudi de 7 h à 17 h et le vendredi de 7 h à 12 h.

Description des travaux

Renouvellement complet des infrastructures.

Réalisation

L'entrepreneur général est *Bertrand Ostiguy*.

Surveillance des travaux

Les travaux seront surveillés conjointement par la firme d'ingénieurs *Pluritec* et la Ville.

Alimentation en eau

Pour réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc, l'entrepreneur procédera à l'installation d'un réseau d'aqueduc temporaire pour alimenter toutes les résidences et les commerces dans le secteur concerné. Pour s'assurer que tous les résidents soient raccordés, les mesures suivantes seront prises :

1. à chaque résidence et commerce, le réseau temporaire sera raccordé à une sortie d'arrosage extérieure par le sous-traitant spécialisé *Canalisation H2 eau* ;
2. à chaque résidence, l'entrepreneur procédera à la fermeture de la vanne principale d'entrée d'eau. Advenant que celle-ci soit défectueuse, nous remplacerons et/ou réparerons celle-ci sans frais ;
3. advenant que vous n'avez pas de sortie d'eau extérieure, l'entrepreneur installera un boyau d'alimentation vers l'extérieur du bâtiment ;
4. une lettre d'information de *Canalisation H2 eau* sera laissée à chaque porte.

Il est très important que tous les propriétaires d'immeubles visés dans la zone des travaux collaborent avec l'entrepreneur pour s'assurer du bon déroulement des travaux.

Les travaux effectués à l'intérieur du bâtiment (si nécessaire) seront exécutés par un maître-plombier sous la responsabilité de l'entrepreneur général et seront exécutés sans frais.

Circulation

La circulation locale sera permise sur le site des travaux à l'exception de l'endroit même où l'excavation sera en cours.

Croyez que la Ville de Marieville et l'ensemble des intervenants au dossier tenteront de faire le maximum pour minimiser les inconvénients que vous aurez à subir, et pour lesquels nous nous excusons sincèrement.